

## **WCC-2016-Rec-098-FR**

### **Prévenir l'impact de l'électrocution et des collisions avec les infrastructures électriques sur les oiseaux**

ALARMÉ par le nombre grandissant de preuves montrant qu'une épidémie silencieuse d'électrocution et de collisions d'une grande diversité d'oiseaux et de chauves-souris résulte de la conception et de l'emplacement inappropriés des infrastructures de distribution de l'électricité, accompagnée d'impacts négatifs considérables sur certaines populations aviaires ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que les effets seraient être particulièrement graves pour les prédateurs supérieurs et les charognards importants, y compris certaines espèces de rapaces protégées au plan mondial, telles que le faucon sacré (*Falco cherrug*), l'aigle des steppes (*Aquila nipalensis*), l'aigle ibérique (*Aquila adalberti*), le vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), le vautour africain (*Gyps africanus*) et le vautour chasseur (*Gyps coprotheres*) ;

SACHANT que la mortalité des oiseaux par électrocution et collision est documentée dans toutes les régions du globe et que, selon la 'Synthèse des conflits entre oiseaux migrateurs et lignes électriques dans la région Afrique-Eurasie', adoptée par la Dixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices (CMS COP10), la Cinquième Réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA MOP5) et la Première Réunion des signataires du Mémoire d'Entente de la CMS sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (CMS MdE Rapaces MoS1), jusqu'à 10 000 électrocutions et 100 000 collisions peuvent se produire par pays chaque année dans la région d'Afrique-Eurasie ;

SACHANT EN OUTRE les impacts cumulatifs des infrastructures électriques mal gérées ou mal situées peuvent être particulièrement graves pour les espèces d'oiseaux migrateurs ;

CONSIDÉRANT que les risques d'électrocution et de collision vont augmenter avec la multiplication des nouvelles infrastructures dangereuses et mal situées ;

CONSTATANT que les électrocutions et les collisions d'oiseaux peuvent aussi avoir des répercussions financières et sociales directes et indirectes en raison des dommages causés aux structures et des perturbations de l'approvisionnement électrique ;

SALUANT les études scientifiques visant à identifier, à combattre et à résoudre ce problème qui ont été réalisées dans de nombreux pays, y compris l'Afrique du Sud, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Hongrie et la Mongolie, ainsi que les initiatives régionales portant sur la même question, telles que le 'Migratory Soaring Birds Project' (Projet pour les oiseaux migrateurs planeurs) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dirigé par BirdLife International ; et

RECONNAISSANT qu'il existe des orientations pour une planification avisée, des modèles simples et efficaces d'infrastructures sans danger pour les oiseaux et utilisant un outil de cartographie de la sensibilité, ainsi que des méthodes d'atténuation pour les infrastructures existantes, qui permettent de prévenir efficacement les risques d'électrocution et de collisions des oiseaux, tout en contribuant à la stabilité de l'approvisionnement en électricité ;

#### **Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Hawaï'i, États-Unis d'Amérique, du 1er au 10 septembre 2016 :**

1. DEMANDE aux organes gouvernementaux et aux compagnies d'électricité de travailler de concert pour veiller à ce que toutes les nouvelles infrastructures électriques et dans la mesure du possible, les infrastructures existantes, se conforment aux mesures visant à éviter les risques d'électrocution et de collision pour les oiseaux.
2. RECOMMANDE l'utilisation des orientations multilingues disponibles, adoptées par la CMS COP 10, AEWA MOP5 et CMS MdE Rapaces MoS1, ainsi que la cartographie de la sensibilité et

les orientations y relatives publiées par BirdLife International.

3. DEMANDE EN OUTRE des évaluations environnementales adéquates (Évaluation environnementale stratégique – EES, Étude d'impact sur l'environnement – EIE) pour tout nouveau projet d'infrastructure électrique, afin d'éviter les zones sensibles et d'identifier et de réduire le plus possible les risques d'électrocution et de collision pour les oiseaux, grâce à des mesures portant sur l'emplacement, la conception sans danger pour les oiseaux et la construction.

4. INVITE les institutions financières compétentes d'adopter les politiques nécessaires pour que leurs conditions de financement exigent des compagnies d'électricité qu'elles réduisent au minimum leur impact sur les oiseaux grâce à la planification en vue d'une sélection judicieuse des emplacements, qu'elles procèdent à des évaluations adéquates de leur impact sur l'environnement, qu'elles utilisent des modèles sûrs et qu'elles assurent un suivi efficace.

5. INVITE EN OUTRE les instituts de recherche à élaborer des méthodes et des concepts visant à atténuer l'impact de tels incidents sur les oiseaux migrateurs, et d'évaluer de manière appropriée ces méthodes et ces concepts.

6. PRIE INSTAMMENT les organes gouvernementaux, les compagnies d'électricité, les institutions financières et les autres acteurs concernés d'agir de concert, entre eux et avec le Secrétariat et le Groupe de travail pour l'énergie de la CMS, afin d'identifier les infrastructures existantes et prévues présentant un danger pour les oiseaux, et de prendre, de toute urgence, des mesures correctives, sans ramifications négatives pour d'autres espèces sauvages, assorties d'un suivi, y compris la surveillance continue des espèces vulnérables aux niveaux national et international, afin d'évaluer l'efficacité de leur action.

7. FÉLICITE les pays et les organisations, y compris les services d'électricité, qui financent la recherche et mettent en œuvre des mesures correctrices.